

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mai 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 140

présenté par  
M. Breton

-----

**ARTICLE PREMIER****ANNEXE**

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 134 par les mots :

« en tenant compte des délais indispensables à la réorganisation des activités et des services concernés. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La réforme des rythmes scolaires engagée par le Gouvernement rencontre de sérieuses difficultés en raisons de son impréparation et de sa précipitation. Le manque d'évaluation des incidences financières explique en grande partie ces difficultés.

Comme nous l'indiquons avec le rapporteur Yves Durand, dans notre rapport d'information « Quels rythmes pour l'École ? », cette réforme ne pourra « aboutir que si elle prévoit des délais indispensables à la réorganisation des activités et des services concernés. »